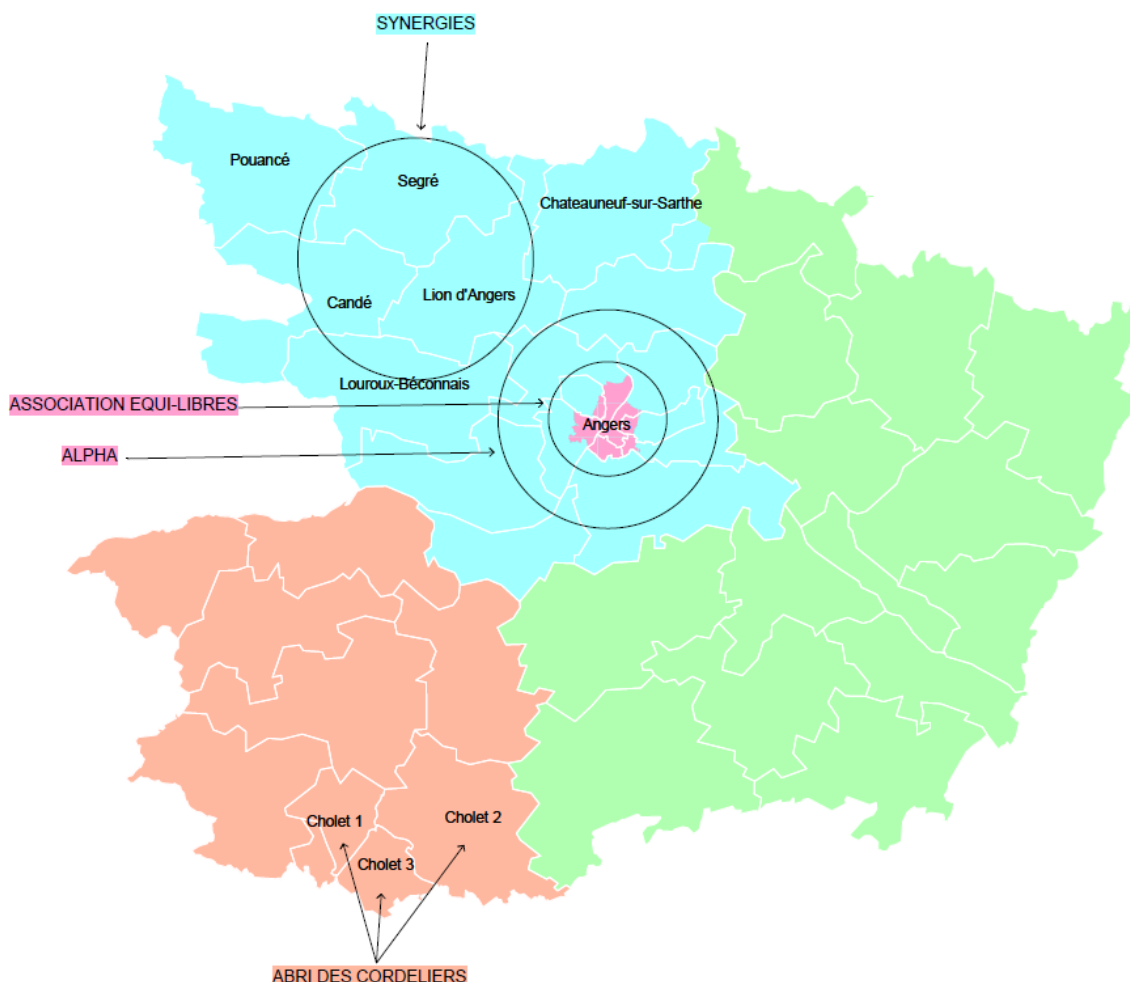




# LEVER LES FREINS PSYCHOLOGIQUES



## Les objectifs

■ On entend par souffrance psychique une situation de mal être. Celle-ci est souvent corrélée à des phénomènes sociaux tels que l'exclusion ou le chômage. Elle peut par exemple s'exprimer par l'altération du lien avec autrui, une diminution voire une impossibilité de la personne à agir, à se mobiliser sur un projet ou encore à s'estimer.

Les problématiques rencontrées sont diverses et peuvent s'étendre de la souffrance psychique jusqu'aux troubles psychiatriques.

Ces actions ont pour objectifs :

- De soutenir dans le cadre des parcours d'insertion les personnes ayant des difficultés d'ordre psychologique ou psychiatrique, et de les accompagner dans leurs démarches d'insertion et de santé,
- De proposer, si nécessaire, une orientation adaptée au parcours de la personne.



## Le conventionnement du Département

- 4 associations ont été conventionnées en 2012, représentant 201 mesures qui ont bénéficié à 196 personnes (1 mesure correspondant à 6 entretiens en moyenne).

*Le soutien financier du Conseil général s'élève à 143 505 € soit un coût moyen par mesure de 714 €.*

- Sur les 4 associations, 3 ont également une convention avec le service Actions Jeunes du Conseil général.

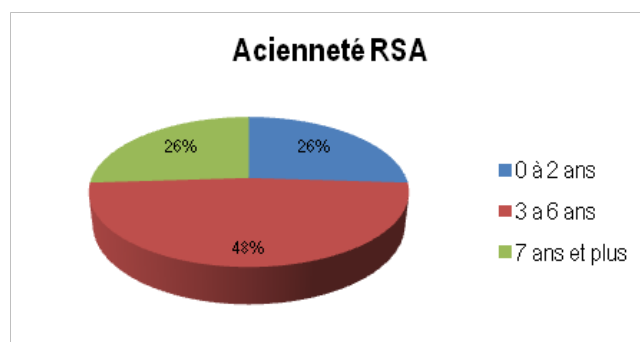
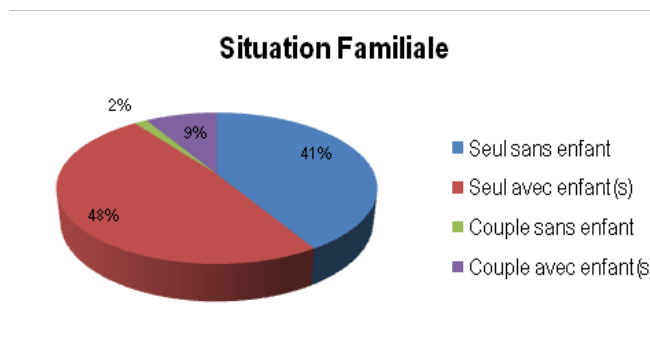
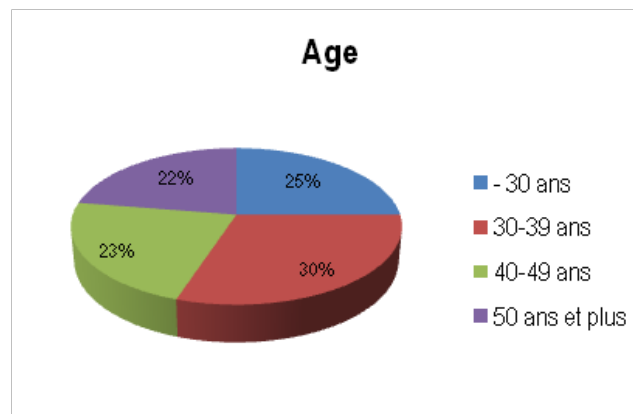
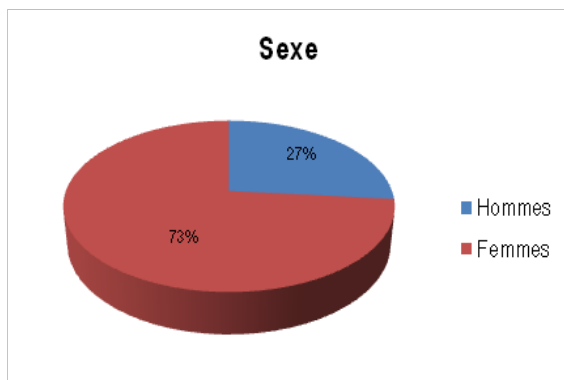
## Les porteurs

- L'ensemble des actions sont portées par des associations loi 1901.

## Les caractéristiques

- L'accompagnement doit être réalisé selon différentes modalités, précisées ci-dessous :
  - Un accueil individuel, sur orientation d'un partenaire ou sur une demande formulée spontanément,
  - Un accompagnement des personnes en lien avec les référents RSA,
  - Une réception des personnes dans des lieux identifiés, telles les Maisons départementales des solidarités, CCAS ou associations. Les visites à domiciles peuvent être réalisées de façon exceptionnelle et ponctuelle, lorsque le début de l'accompagnement le nécessite.
- Les professionnels de l'action peuvent être amenés à apporter des éléments d'analyse et de compréhension aux référents RSA, afin de leur permettre de mieux appréhender certaines situations. Ce soutien doit rester ponctuel afin de privilégier le temps de travail destiné à accompagner le public.
- Les actions de santé psychique n'ont pas vocation à accompagner les personnes sur le long terme. Aussi, quelque soit la problématique de santé psychique, les professionnels de l'action ne sont pas amenés à réaliser un suivi thérapeutique.

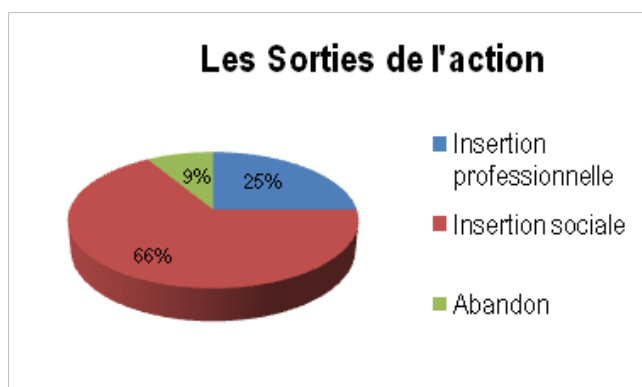
## Le profil du public accueilli



### Commentaires :

- Le public accueilli au sein de ces actions est le plus souvent féminin, entre 30 et 39 ans, seul et sans enfant.
- Les personnes sont majoritairement orientées par un travailleur social.
- 73 % du public est féminin. Cette proportion a augmenté de 9 points par rapport à 2010.
- Le public de 50 ans et plus a augmenté de 4 points par rapport à 2010.
- 48% sont seuls avec enfant(s) et globalement, le public isolé représente 89 % des personnes accueillies dans ces prestations.

## La situation des bénéficiaires du RSA à la sortie de l'action



Commentaires :

- L'insertion sociale représente 66 % des sorties dont 47% concerne une orientation vers une structure de soin adapté à la problématique de la personne. On peut noter une baisse des orientations vers les structures de soin de droit commun.
- Il est à noter que les sorties vers l'insertion professionnelle ont augmenté de 10 points par rapport à 2010.

## Quelques éléments de réflexion et perspectives

■ **Une problématique centrale** : La souffrance psychique est une difficulté recensée sur l'ensemble du département. Du mal-être jusqu'aux pathologies psychiatriques, les professionnels sont de plus en plus confrontés à l'accompagnement d'un public manifestant ce type de difficultés.

Cet accompagnement est donc souvent un préalable à la mobilisation de la personne dans ses démarches liées au parcours d'insertion.

■ **Des territoires inégalement pourvus** : 62% des crédits dédiés à la santé psychique se concentrent sur l'agglomération angevine. Sur 196 personnes, 59% résident sur ce territoire.

Les territoires de Baugé et de Saumur étaient dépourvus de ce type d'action. En 2011, une réflexion a été menée avec les partenaires

médicaux et sociaux pour le développement d'une action sur le Pays des Vallées d'Anjou.

Cela a abouti, en 2012, à l'extension territoriale de l'intervention de Synergies : permanences à Durtal, Noyant et Longué-Jumelles.

En 2013, le Département de Maine-et-Loire conforte son soutien aux actions d'accompagnement permettant de lever les freins psychologiques de la personne dans le cadre de son parcours d'insertion et en lien avec son référent. Le cahier des charges s'appliquant à ces structures sera donc modifié en ce sens (prise en charge plus importante pour les situations le nécessitant).



Conseil général de Maine-et-Loire  
Direction générale adjointe du Développement social et de la solidarité  
Direction insertion et habitat / Service insertion  
CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9  
02 41 81 49 49 - cg49.fr - service-insertion@cg49.fr